BELGIQUE – Arrachage officiel d’un essai

Par

Publié le 21/06/2002

Annoncé le 18 juin et réalisé le 21 juin, un essai de colza transgénique (2,5 hectares) appartenant à Aventis (Bayer CropScience) et réalisé dans la commune de Salles, située près de Chimay, a été officiellement arraché. La Ministre de la Consommation, de la Santé publique et de l’Environnement, Magda Aelvoet, avait décidé de mettre fin à cet essai parce que « les conditions imposées dans le cadre de l’autorisation n’ont pas été scrupuleusement respectées », ce champ se situant à seulement 800 mètres d’un champ commercial de colza. Or, en Belgique, les distances de séparation entre champs de colza OGM et conventionnel doivent être d’au moins 1000 mètres. Par mesure de précaution, le champ commercial a été également détruit. Les autorités belges ont décidé que la société Aventis devrait prendre les frais à sa charge.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/belgique-arrachage-officiel-dun-essai/